

**PROCÈS-VERBAL**  
**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 AVRIL 2024**

Le lundi 22 avril 2024 à 19h00 s'est tenu au bureau municipal de Sainte-Jeanne-d'Arc, la séance régulière du conseil sous la présidence de madame Denise Lamontagne, mairesse.

Étaient présents et formaient quorum, madame Anny-Pier Routhier, messieurs Pierre Boudreault, Michel Chiasson, Berthold Allard, Claude Kenty et Rogatien Boulianne.

Était également présent monsieur Sébastien Desrosiers, directeur général, greffier-trésorier.

**24.04.050      LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Il est proposé par** monsieur Pierre Boudreault, **et accepté à l'unanimité**, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et qu'il n'y ait pas possibilité d'y inscrire de nouveaux items jusqu'à épuisement de l'ordre du jour.

**24.04.051      DÉROGATION MINEURE AU 423, ROUTE 169**

**ATTENDU QUE** le service d'urbanisme a soumis une demande de dérogation mineure pour le 423, route 169 concernant l'installation d'un bâtiment secondaire à une distance de 7.5m au lieu de 15m prévu dans le règlement.

**ATTENDU QUE** les membres du CCU se sont réunis le 12 avril dernier et que ce dernier propose l'acceptation de cette demande sous conditions que le bâtiment de type conteneur abritant les systèmes électriques ait un toit en pente double versant et que le propriétaire installe un revêtement extérieur à ce même bâtiment.

**Il est proposé par** monsieur Michel Chiasson,  
**Et résolu unanimement :**

**QUE** la demande de dérogation mineure soit acceptée tel que la recommandation du CCU avec les conditions.

**24.04.052      EMBAUCHE AGENT DE DÉVELOPPEMENT ET DES LOISIRS**

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de sélection pour le poste d'agent de développement et des loisirs a terminé le processus de dotation et qu'il recommande la candidature de monsieur Bruno Paradis.

**Il est proposé par** madame Anny-Pier Routhier :

**QUE** le directeur général procède à l'embauche de monsieur Bruno Paradis pour le poste en question.

**Accepté à la majorité.**

Le résultat du vote: 5 pour et 1 contre. Monsieur Berthold Allard souhaite que son opposition soit mentionnée au procès-verbal.

**24.04.053 PÉRIODE DE QUESTIONS;**

Quelques citoyens ont questionné la pertinence du poste d'agent de développement et des loisirs. Plusieurs commentaires ont été émis à propos de la réglementation sur les conteneurs.

**\*\* LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 19h35, monsieur Berthold Allard propose la levée de l'assemblée.

**Accepté** à l'unanimité.

---

**Denise Lamontagne,**  
Mairesse

---

**Sébastien Desrosiers,**  
Directeur général, greffier-trésorier